

# 2ème Rallye Régional du Midi -Toulousain

4 et 5 octobre 2025

## *PRE-RÈGLEMENT PARTICULIER*

### *MODERNE*



# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

## NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION APPG Prévention Compétition** a pu organiser cette année le **2ème Rallye du Midi-Toulousain**.

Nous vous demandons de respecter le code de la route, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

### EN ACCORD AVEC LES

**SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

**Les limitations de vitesse à respecter sont celles du code de la route.**

Des reconnaissances seront organisées conformément à la réglementation Française des Rallyes le :

**Dimanche 28 Septembre et le samedi 4 octobre. De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Les reconnaissances en dehors de ces horaires et de nuits sont formellement interdites.**

De nombreux contrôles seront effectués par les organisateurs et force de l'ordre.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus de départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche ou panneau sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable Rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 2 Août 2025

Ouverture des engagements : 2 Août 2025

Clôture des engagements : 26 Septembre 2025 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 28 Septembre 2025 à 09h00.

Distribution des carnets d'itinéraire Dimanche 28 Septembre 2025 et le samedi 4 octobre de 09h00 à 15h00 à la Piscine de Bernadou 738, chemin de Lisar à Villemur sur Tarn 31340.

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 28 Septembre et Samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 .....

Vérifications administratives le Samedi 4 Octobre 2025 de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Lieu : **Château de la GARRIGUE à VILLEMUR SUR TARN 31340**

Vérifications techniques le Samedi 4 Octobre 2025 de 09h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00 Lieu : Château de la GARRIGUE à VILLEMUR SUR TARN 31340

Panneau d'affichage officiel : Château LAGARRIGUE à VILLEMUR SUR TARN 31340 plus : **Application SPORTITY**

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 4 octobre à 09 h45. Lieu : Château de la GARRIGUE

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 4 octobre. à 17h00 Lieu : Château de la GARRIGUE

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 4 octobre à 20h00. Lieu : Château de la GARRIGUE

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 4 octobre à 20h00 Lieu : Château de la GARRIGUE

Course compétition le Dimanche 5 Octobre de 8h00 à 19h00.

Publication des résultats partiels le Dimanche 5 Octobre au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Vérifications finales le Dimanche 5 Octobre. Lieu : Garage G.P Service à VILLEMUR SUR TARN

Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC

Publication des résultats du rallye le Dimanche 13 Octobre à l'issue du délai de réclamations.

Remise des prix le Dimanche 5 Octobre : Après publication des résultats. Lieu : Château de la GARRIGUE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC DU MIDI organise le 2ème Rallye du MIDI-TOULOUSAIN en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le 17 Juillet 2025 sous le numéro R39 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro R559 en date du 17 Juillet 2025.

### *Comité d'Organisation*

Président : DELAGE Cédric

Membres : Membres de l'Association APPG .

Secrétariat du Rallye: Association APPG Prévention Compétition. 36 chemin de Casselèvres 31790 SAINT JORY

Téléphone : 06 22 11 10 89

Mail : delagecedric@aol.com

Permanences du Rallye :

Association APPG Prévention Compétition. 36 chemin de Casselèvres 31790 SAINT JORY

A partir du 4 octobre 2025 : PC Course – Château de la Garrigue à Villemur sur Tarn

### *Organisateur technique*

---

Nom : Association APPG Prévention Compétition

Adresse : 36 chemin de Casselèvres 31790 SAINT JORY

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS (Bleu confirmé°

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.CABROL Marcel	Licence n°14590/0915
Commissaires Sportifs	M.FOURNIER Gérard	Licence n°131394/0909
	Mme ROUANET Carine	Licence n°298583/0903
Directeur de Course	M. ESCLOUPE Yves	Licence n°76046/0903
Directeur de Course Adjoint	M. ETIENNE Jacques	Licence n°17167/0905
Adjoints à la Direction de Course délégué ES 1	M. SALAVILLE Alain	Licence n°216403/0904
	M. LIGNON Jean-Marie	Licence n°
Commissaire Technique responsable	M. MARTY Jean Claude	Licence n°32003/2102
Commissaires Techniques adjoints	M.ALGANS Michel	Licence n°299446/0903
Chronométrateur	Mme CORDONIN Béatrice	Licence n°
Chronométrateur	Mme BONNEVILLE Danielle	Licence n°
Médecin chef	Mme MURATET Christiane	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	En cours	
Chargé des relations avec la presse	M. BEZIAT Jean-Philippe	Licence n°41887/0907
Classement	Mme BOUGEOIS Monique	Licence n°132559/1004

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 2<sup>eme</sup> Rallye du Midi-Toulousain compte pour

- La coupe de France des Rallyes Coefficient 2
- Le championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées coef 2
- Le challenge des Commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au château de la Garrigue, à Villemur Sur Tarn.

Les vérifications finales seront effectuées au : garage G.P Service, a Villemur Sur Tarn.

Taux horaire : 65€ T.T.C

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 2ème rallye du Midi-Toulousain doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Vendredi 26 septembre 2025.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement

Les droits d'engagement dont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- 20€ de réduction pour chaque membre de l'ASAC du Midi

**Les droits d'engagements comprennent 2 accès pour les membres de l'équipage pour le repas du Samedi 4 Octobre au Château de la Garrigue. D'autres places peuvent être réservées pour les proches des équipages sous réserves de disponibilités auprès de l'organisation.**

**3.1.12P.** Inscription

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de Association APPG

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

**Le parc d'assistance ouvrira le samedi 4 Octobre 2024 dès 9h.**

**L'assistance sera autorisée seulement dans le parc d'assistance.** CH d'entrée se situera à l'entrée du Château de la Garrigue 980, Chemin de Pellausy 31340 Villemur sur Tarn. 2 Zones d'assistances sont prévues, fléchés et matérialisés.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 2ème Rallye Régional du Midi-Toulousain représente un parcours de 156,24 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,60 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-2-3-4 VILLEMUR SUR TARN 09,90km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 28 Septembre et samedi 4 octobre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Certaines cordes seront piquetées le jour de l'épreuve ainsi que les jours de reconnaissance.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

*La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 octobre 2025 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage.*

Coupes : Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du scratch et à chaque premier de classe.